



Commission thématique « Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement »

Réunion n°2

18 avril 2013 – Soisy-sous-Montmorency – 10h00

Compte-rendu

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du groupement ADAGE et de la mission
2. Rôle et déroulement du travail en commission thématique, liens et outils d'échanges entre les commissions
3. La phase d'état initial
 - ✓ Approche paysagère
 - Point sur les données
 - Quelle perception des paysages et de l'eau sur le territoire du SAGE par les membres de la Commission ?
 - ✓ Présentations et débats autour de la thématique « eau »
 - Point sur les données
 - Les systèmes de collecte des eaux usées
 - Evolution de la qualité des eaux des rivières du territoire

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude NOYER	Président du SIARE, Président de la Commission «Qualité de l'eau»
Monsieur Godefroy BELHOMME	Chef du Bureau Qualité des eaux à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement - CG93
Madame Charlotte BOUDET	Chargée de mission hydraulique urbaine et aménagement Communauté d'Agglomération Plaine Commune
Madame Magali CASTEX	Chef de projet aménagement durable EPA Plaine de France
Monsieur Eric CHANAL	Directeur Général SIAH Croult et Petit Rosne
Monsieur Jean-Claude CRUBEZY	Vice-Président du SIAEP de la région Nord d'Ecouen
Madame Juliette DAMIS	Responsable ressources en eau Enghien-les-Bains
Madame Juliette DELMAS	Chargée d'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Madame Cécile DERUMIGNY	Chargée de mission SAGE DRIEE Ile-de-France
Monsieur Didier GUEVEL	Maire du Plessis-Gassot
Monsieur François HANET	Délégué du SEDIF Maire Adjoint d'Enghien-les-Bains
Madame Isabelle HEYDEL	Chef du service eau et assainissement Aulnay-sous-Bois
Monsieur Jérémie JEANNEAU	Chargé d'opérations Dépt. 77 et 95 Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)
Monsieur Christophe LANIER	Responsable Assainissement CAVAM
Madame Véronique LE BIHAN	Maire Adjointe d'Aubervilliers Déléguée du SEDIF
Monsieur Didier LE CARRE	Chargé d'opérations Paris et petite couronne Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)
Monsieur Bernard LOUP	Président de l'Association Val d'Oise environnement
Madame Amparo MARTAUD	Directrice Générale des services SIA de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)
Monsieur Julien MORONVAL	Responsable Service Environnement SIA de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)
Monsieur Jean RAIMBOUX	Responsable de la Police de l'eau et des milieux DDT du Val d'Oise
Madame Astrid REVILLON	Ingénieur d'études sanitaire ARS
Monsieur Bernard VIGNAUX	Conseiller Communautaire de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM)
Madame Faustine BRIOT	ADAGE Environnement
Madame Morgane CHAVANEAU	COMPLEMENTERRE
Madame Gaëlle CHEVILLOTTE	AScA
Madame Elisabeth HEYLER	COMPLEMENTERRE
Madame Delphine PRECOT	ADAGE Environnement
Monsieur Marc SATIN	ADAGE Environnement

Monsieur Jean-Claude NOYER, Président de la Commission « qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement » ouvre la séance en accueillant les participants venus nombreux à cette seconde réunion de la Commission.

M. Jean-Claude NOYER donne la parole à Mme Juliette DELMAS, animatrice du SAGE, qui présente l'ordre du jour de la réunion.

Elle rappelle que, suite à un appel d'offre lancée en fin d'année 2012, un groupement de bureaux d'étude a été retenu afin de réaliser l'état des lieux du SAGE, les tendances et scénarios, et d'accompagner la Commission Locale de l'Eau pour l'élaboration de la stratégie. Le groupement, composé de quatre bureaux d'étude (ADAGE Environnement,

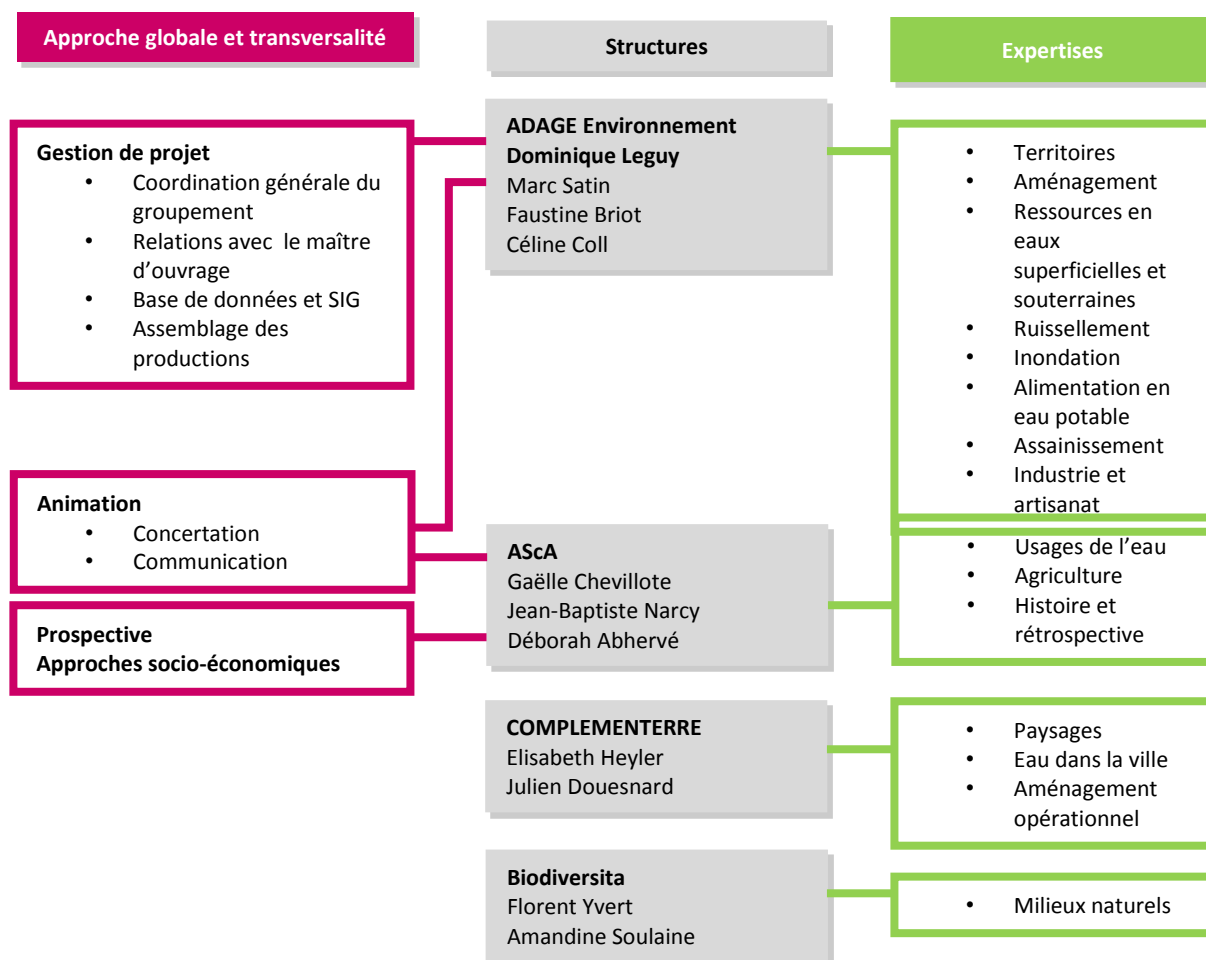
AScA, Complémenterre, et Biodiversita), travaille depuis le début de l'année sur la phase d'état initial. Lors de ces premiers mois, les membres du groupement ont déjà eu l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs du territoire, et d'analyser un certain nombre de données.

Mme Juliette DELMAS donne la parole à Mme Faustine BRIOT, du Bureau d'étude ADAGE Environnement, afin qu'elle présente le groupement, le contenu de la mission qui leur a été confiée, et le déroulement du travail qui sera fait en commission.

1- Présentation du groupement ADAGE et de la mission

Le diaporama projeté lors de la réunion est annexé au présent compte-rendu.

Mme Faustine BRIOT présente dans un premier temps l'équipe pluridisciplinaire chargée de réaliser l'état des lieux du SAGE, et d'accompagner la CLE tout au long des phases de concertation.

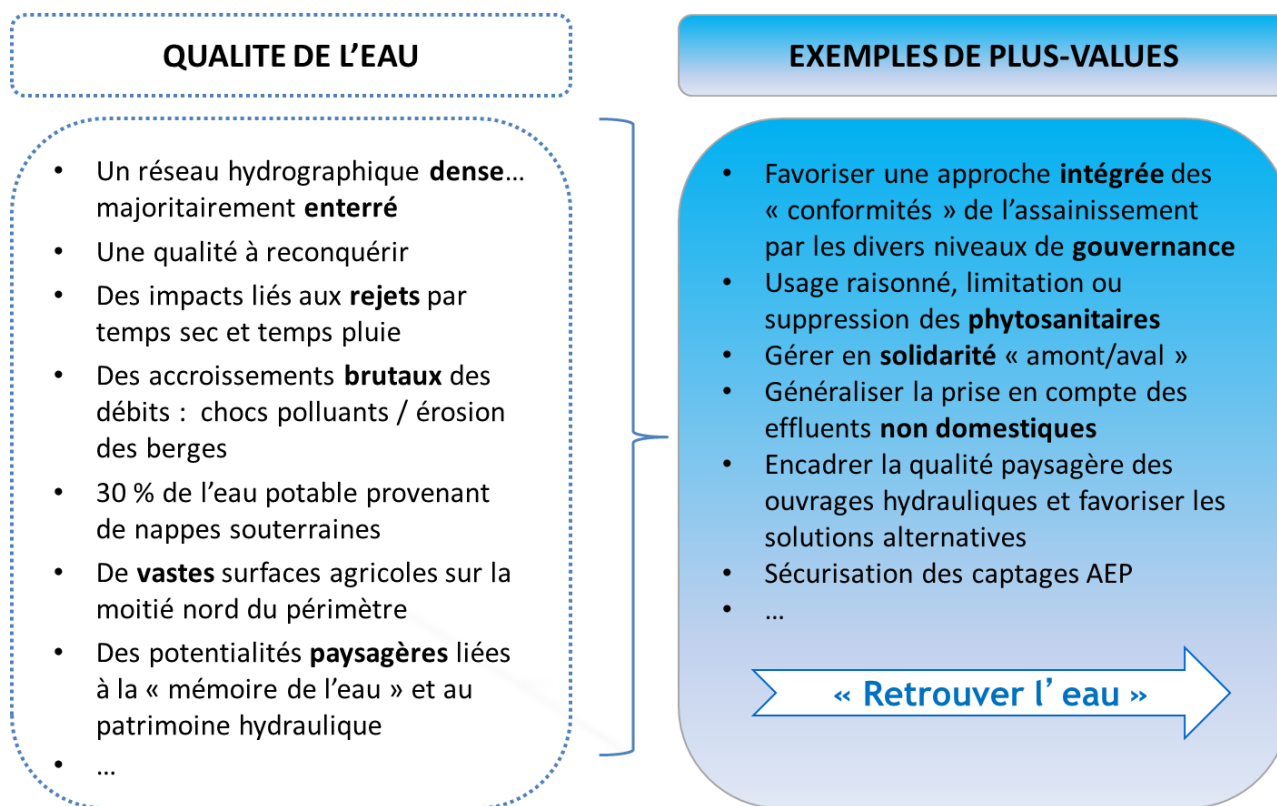


Elle présente également les modalités et les différentes phases de travail pour la réalisation de l'état initial.

Les premiers entretiens réalisés sur le territoire du SAGE ont permis au groupement de mettre en lumière plusieurs éléments propres à enrichir les réflexions de la Commission « qualité de l'eau ». En s'appuyant sur ces éléments, ADAGE présente une liste non-



exhaustive de plus-values que peut apporter le SAGE au territoire. Mme Faustine BRIOT précise néanmoins qu'il ne s'agit là que d'exemples, qui ne préfigurent pas nécessairement le contenu du futur SAGE, qui résultera du travail des Commissions thématiques et de la Commission Locale de l'Eau.



2- Rôle et déroulement du travail en commissions thématiques, liens et outils d'échanges entre les Commissions

Mme Gaëlle CHEVILLOTTE, précise qu'au cours des prochains mois les Commissions thématiques se réuniront à plusieurs reprises. Ces réunions pourront prendre la forme de séminaires de travail qui se dérouleront sur une journée. Ce format, que le Groupement a déjà eu l'occasion d'expérimenter dans le cadre du SAGE Marne Confluence, permet d'engager un véritable travail de réflexion et de co-construction lors des commissions. Le SAGE est un exercice hautement stratégique, il est donc indispensable que les commissions thématiques ne soient pas de simples instances de validation.

Pour faciliter le travail de concertation et la mise en commun du travail réalisé lors des trois Commissions thématiques, un espace d'échange et de travail collaboratif sera mis en ligne à l'adresse suivante :

>> www.sage-cevm.fr/portail

Cet espace collaboratif remplacera la plateforme documentaire actuellement disponible à cette même adresse.



3- La phase d'état initial

◆ Point sur les données

Pour établir l'état initial du SAGE, le Bureau d'étude s'appuie sur les données existantes, disponibles à l'échelle du territoire. Ce travail nécessite au préalable d'identifier ces données et les maîtres d'ouvrage auprès desquels il sera possible de les recueillir.

M. Marc SATIN précise quelles sont, pour la thématique « eau », les données recherchées et l'échelle de connaissance adaptée au SAGE :

- **Ce qu'on recherche de manière générale, et à l'idéal, pour chaque item :**
 - **Des données descriptives et agrégées/sectorisées de la situation actuelle :**
 - Etat des masses d'eau et des milieux associées...
 - Réseaux et ouvrages, structure et fonctionnement, atouts et faiblesses...
 - Incidences de la dynamique territoriale sur la qualité de l'eau, l'assainissement, les prélèvements dans les nappes...
 - Des données sur les **évolutions passées, les perspectives et projets en cours** : histoire de l'eau et de l'assainissement sur le territoire, les gains pour l'environnement, les points noirs persistants,
 - Des informations sur la **gouvernance** : organisation des institutions et acteurs, modes de décisions et d'actions selon les divers niveaux des compétences territoriales, stratégies et opérations exemplaires...
- **Le niveau d'investigation dépend :**
 - D'abord de l'importance de la donnée pour la thématique et plus largement pour le SAGE, de sa disponibilité, sa centralisation, son niveau d'actualisation...
 - De l'intérêt au regard de l'objectif final : à chaque fois qu'un enjeu fort est identifié, il faut disposer d'un « état zéro »

Par ailleurs, il pourra être intéressant d'illustrer l'état initial avec des exemples d'opérations exemplaires ou, à l'inverse, pour lesquelles les résultats obtenus n'ont pas été totalement satisfaisants.

◆ Approche paysagère

L'originalité de la proposition faite par le groupement ADAGE, pour mener cette étude, repose sur une analyse paysagère du territoire du SAGE. Cette approche, transversale à l'ensemble des thématiques abordées, permet d'appréhender ce territoire selon différentes échelles de temps et d'espace.

Mme Elisabeth HEYLER présente aux membres de la Commission les différents niveaux d'analyse qui constituent cette approche paysagère.

1) Le paysage structure : une approche géographique à l'échelle du grand territoire. Elle s'appuie sur les éléments liés à la topographie, aux milieux naturels, à l'hydrographie. L'analyse porte sur les dimensions géographiques et urbaines du paysage. Cette approche est principalement liée à une évolution lente des paysages.



2) Le paysage « vécu » : une approche sensible, centrée sur l'eau, qui décrit l'identité des territoires et leur valeur emblématique. Elle s'appuie sur des valeurs d'usage, d'image, de patrimoine, de mémoire, de pratiques quotidiennes,... Il s'agit d'une approche humaine, liée à des « micro-paysages ». Cette analyse porte, entre autres, sur l'attractivité du territoire, le cadre de vie, l'eau dans la ville, la mémoire de l'eau, la qualité paysagère des ouvrages hydrauliques, les traces de « l'eau perdue »...

3) Le paysage en développement : une approche prospective centrée sur les projets d'aménagement liés à l'eau et le devenir des ouvrages hydrauliques. Cette analyse porte sur les dimensions réglementaires, urbanistiques et techniques de la transformation des paysages.

Point sur les données

Les études collectées à ce jour permettent de réaliser une analyse satisfaisante à l'échelle globale du SAGE (paysage « structure »). En revanche, il existe peu de données à l'échelle du paysage vécu. Les données paysagères relatives aux cours d'eau ne couvrent pas l'ensemble du réseau hydrographique : les canaux (de l'Ourcq et St Denis) et le Lac d'Enghien font l'objet de nombreuses études, mais pour les autres cours d'eau les études existantes sont très partielles et parfois anciennes.

Quelle perception des paysages et de l'eau sur le territoire du SAGE par les membres de la Commission ?

Pour ouvrir le débat autour de la question de l'eau et des paysages sur le territoire du SAGE, il a été proposé aux membres de la Commissions d'amener un élément (photo, article de presse, carte, anecdote...) qui illustrerait selon eux le lien (direct ou indirect) entre l'eau et le territoire. A cette occasion, de nombreux documents ont été présentés et ont permis d'ouvrir des temps d'échanges.

M. Jean-Claude NOYER présente plusieurs photos du Lac Marchais à Deuil-la-Barre, qui constitue un ensemble paysager assez remarquable, un lieu de convivialité pour les riverains et un espace de loisir fréquenté par des pêcheurs. La préservation de la qualité de ce plan d'eau, en particulier pour les paramètres physico-chimiques, nécessite une grande vigilance. A cet effet, un système d'oxygénation a été mis en place.



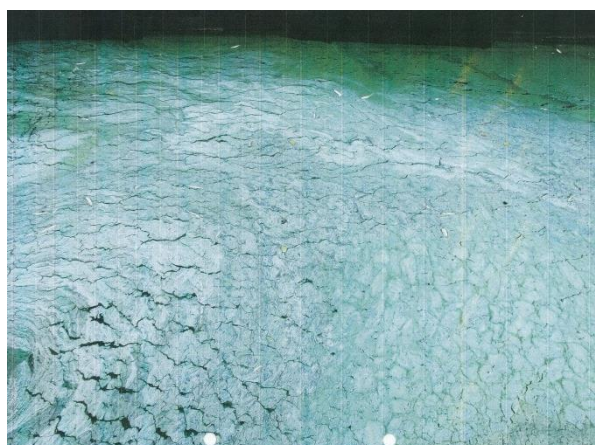


Le lac Marchais est également un lieu de légende. Arrêté à Deuil-la-Barre, St Eugène fut décapité et ses restes auraient été jetés dans le lac. Après plusieurs siècles son corps aurait été retiré intact du lac et déposé dans une sépulture à Deuil-la-Barre.



Mme Juliette DAMIS présente aux membres de la Commission une première photo du lac d'Enghien, qui illustre les multiples usages qui en sont fait. Le lac joue un rôle important dans l'identité de la Ville et est le support de nombreux loisirs : activités nautiques, pêche (avec une association de pêche particulièrement active), promenade sur les berges du lac. Par ailleurs, le lac s'inscrit dans un contexte urbain relativement dense. Il constitue donc un élément de valorisation du cadre de vie.

La seconde photo montre une efflorescence algale, ou bloom algal, constatée sur le lac d'Enghien. Ce phénomène, lié à une augmentation rapide de la concentration de phytoplancton, illustre la fragilité de ce milieu et les problèmes de qualité des eaux de surface régulièrement rencontrés, qui peuvent avoir un impact visuel fort et occasionner des gênes, tant pour les usagers que les gestionnaires.



M. Eric CHANAL rebondit sur cette notion de perturbation du paysage engendrée par des pollutions du milieu en présentant une photo d'une pollution du Petit Rosne, devenu rouge, constatée à l'amont des bassins de la Plaine de Chauffour à Sarcelles. Ce site, aménagé autour de trois bassins de retenue « paysagers », présente un intérêt social fort pour les riverains qui y trouvent un espace de promenade et de détente. Or ce type de pollution a un impact sur la qualité de l'eau mais également sur la qualité paysagère du site.

Pour limiter et réduire ces risques de pollutions accidentelles, notamment dues à des rejets industriels, le SIAH a récemment engagé une action de maîtrise des rejets industriels soutenue par l'Agence de l'Eau.

Lors d'une telle pollution, le SIAH engage des recherches afin d'en identifier la source et lancer les procédures administratives appropriées. Cependant, ces procédures peuvent s'avérer très longues. Dans le cas présent, la plainte a été déposée il y a déjà plusieurs années, mais le jugement n'a pas encore été rendu, ce qui est particulièrement décourageant pour les agents qui œuvrent au quotidien sur le terrain, et risque de déprécier le rôle dissuasif de telles mesures judiciaires.



Mme Amparo MARTAUD souligne qu'il s'agit là d'une question importante de gouvernance. Se pose en effet la question « qui s'occupe de quoi ? » en matière d'assainissement et d'alimentation en eau potable. Les acteurs sont nombreux (syndicats, Communes, financeurs, Services de l'état...), ainsi que les compétences (transport, collecte, traitement) et les attributions (pouvoir de police, pouvoir de contrôle des services d'eau et d'assainissement). Par ailleurs, l'organisation des services n'est pas tout à fait la même en Seine-Saint-Denis et dans le Val d'Oise. Il est donc difficile d'appréhender le rôle de chacun et d'y voir une cohérence à l'échelle du SAGE. Il y a donc un réel enjeu autour de cette question de la gouvernance.

Mme Amparo MARTAUD réagit également à la notion de paysage « sensible », particulièrement pertinente lorsque l'on parle des cours d'eau de notre territoire et de leur histoire. En effet, au XIX^{ème} siècle, les rûs et ruisseaux mobilisaient fortement les sens, en particulier la vue et l'odorat. Pour réduire les désagréments engendrés, les seules solutions adoptées furent curatives, notamment l'enfouissement de ces ruisseaux.

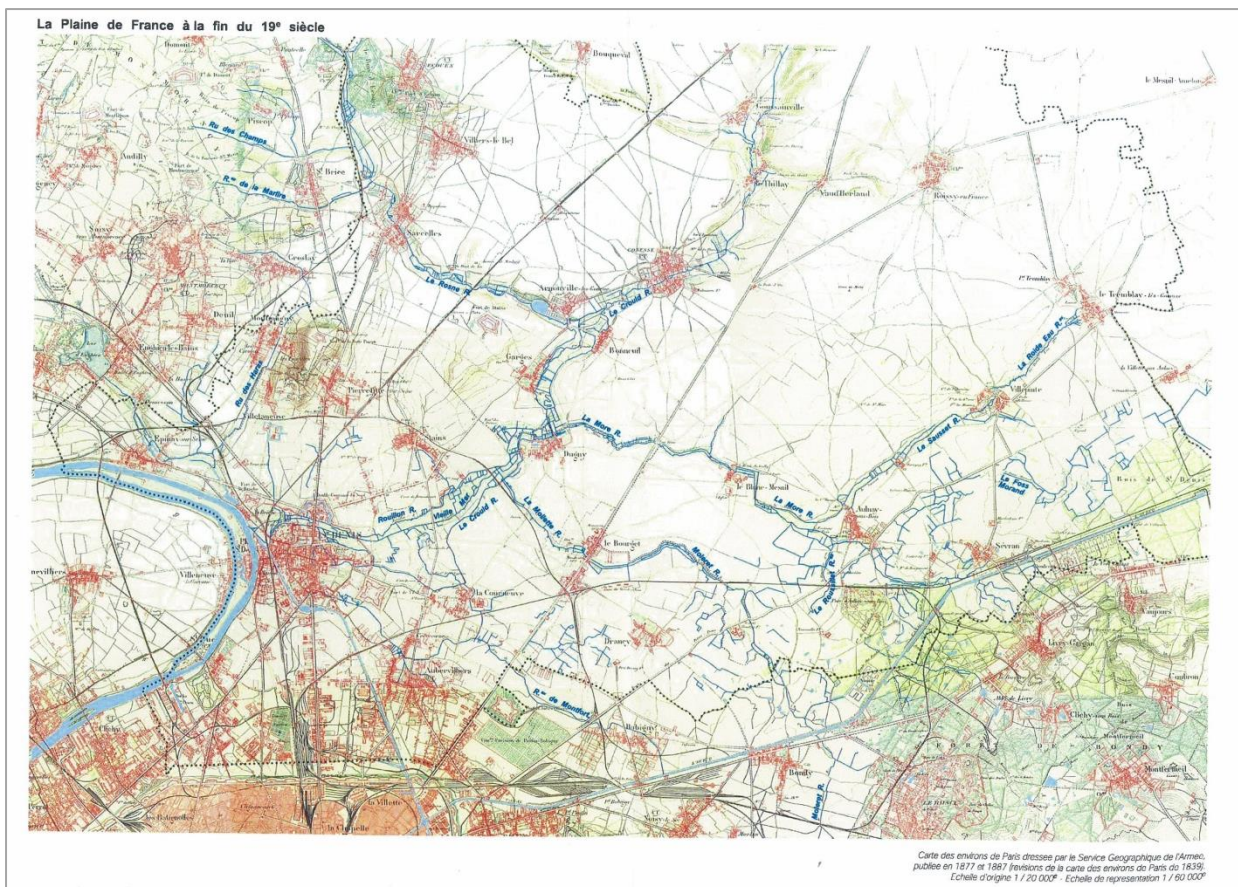


Aujourd'hui, ce réseau, en grande partie enterré, rend plus complexes les investigations qui peuvent être menées pour remonter la source d'une pollution.

Mme Amparo MARTAUD insiste sur la nécessité de ne plus envisager l'assainissement sous un angle purement curatif, mais d'engager des actions préventives à l'échelle des bassins versants, telles que les opérations de maîtrise des rejets industriels menées notamment par le SIAH, le SIARE et la Direction de l'eau et de l'assainissement de la Seine-Saint-Denis.

M. Jean-Claude NOYER exprime son souhait de voir un jour ces petites rivières reprendre un aspect plus naturel et que les tronçons qui ont été busés puissent être réouverts. Néanmoins, ces opérations de réouverture de cours d'eau ne peuvent être envisagées qu'à condition que la qualité de l'eau soit meilleure.

Mme Magali CASTEX présente une carte du réseau hydrographique de la Plaine de France datant de la fin du XIX^{ème} siècle. Il n'est pas aisé au quotidien de localiser l'ensemble des cours d'eau et anciens biefs qui parcouraient la Plaine de France. Cette carte permet donc de retrouver leur trace historique et d'avoir une meilleure connaissance de l'évolution du territoire.



Elle présente également une photo du Petit Rosne à un endroit (non précisé) où celui-ci n'a pas été canalisé ou busé, démontrant ainsi qu'il subsiste encore des tronçons « pittoresques » du cours d'eau qui participent à conserver la qualité paysagère du territoire.





M. Eric CHANAL confirme qu'il existe encore de nombreux tronçons du Petit Rosne que l'on peut qualifier de « naturels », et qui constituent un potentiel paysager fort qu'il nous appartient de préserver.

Concernant la réouverture des cours d'eau busés, M. Éric CHANAL souligne qu'il s'agit d'une question de stratégie à laquelle nous devrions répondre. Faut-il attendre que la qualité de l'eau soit favorable pour engager des opérations de réouverture, ou peut-on envisager la réouverture d'un cours d'eau comme un levier pour mener plus efficacement des actions de reconquête de la qualité de l'eau ?

Il faut cependant noter que ces opérations de réouverture nécessitent un temps de préparation et de planification très long, tant d'un point de vue technique qu'administratif. Or, si l'on attend que la qualité de l'eau soit optimale pour envisager la réouverture de cours d'eau, ces projets risquent de ne pas voir le jour avant de nombreuses années.

Compte tenu de la longueur de ces démarches, mener de front des actions de reconquête de la qualité des eaux et de réouverture permettrait de gagner du temps, précieux au regard des échéances très courtes (2021 et 2027).

M. Jérémie JEANNEAU rappelle que les objectifs de bon état des masses d'eau, fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), concernent à la fois la qualité chimique et écologique (hydromorphologie et biologie) des cours d'eau. Les deux étant indissociables. Il faut donc peut-être envisager de mener les projets de réouverture des cours d'eau parallèlement aux actions de reconquête leur qualité chimique.

Mme Véronique LE BIHAN présente le territoire de Plaine Commune (Ouest de la Seine-Saint-Denis). Il s'agit d'un secteur très urbain où les cours d'eau ont été totalement busés, cependant l'eau reste un élément structurant de ce territoire grâce à la présence du Canal St Denis, qui traverse les communes d'Aubervilliers et de St Denis, et de la Seine.

Essentiellement consacré au fret par voie d'eau, le canal s'ouvre progressivement à de nouveaux usages, notamment grâce au réaménagement des berges qui offrent aux habitants un lieu de promenade et de convivialité, bien qu'il subsiste de nombreuses ruptures de la continuité des berges.



Par ailleurs, Mme Véronique LE BIHAN soulève un autre problème lié à l'héritage industriel de la Seine-Saint-Denis: la présence de sols pollués, qui peuvent avoir un impact non négligeable sur la qualité des eaux souterraines, ainsi que de nombreux site de dépôt sauvage (huile de vidange,...). La localisation précise de ces sites et leur dépollution devront être envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

S'agissant de la réouverture de certains tronçons de rivières, M. Christophe LANIER reconnaît que ces projets présentent un fort intérêt pour la reconquête du bon potentiel écologique. Cependant, en tant que gestionnaire du réseau d'assainissement du territoire de la CAVAM, il émet une petite réserve quant à la pertinence de mener ces actions avant que la qualité de l'eau ne se soit notablement améliorée. Il fait remarquer, qu'en dépit des nombreuses actions menées localement, les résultats sur le milieu ne sont pas aussi rapides qu'escomptés.

Il cite l'exemple du rû du fond des Aulnes qui est, d'un point de vue paysager, parfaitement intégré à son environnement forestier (Forêt de Montmorency), mais qui, vu de près, n'est plus aussi "sympathique" et présente une qualité chimique médiocre (à l'origine de nuisances olfactives) liés à des défaillances du réseau d'assainissement. Il est donc, dans ce contexte, difficile d'envisager des réouvertures de cours d'eau, qui pourraient être mal acceptées par les riverains du fait des nuisances occasionnées



Rue du Fond des Aulnes - Forêt de Montmorency

M. Christophe LANIER attend beaucoup de ce SAGE, qui doit permettre de fédérer les forces des différents maîtres d'ouvrage, et mobiliser les élus et les particuliers. En effet, ces derniers jouent un rôle important dans l'atteinte des objectifs de bon état. S'ils ne mènent pas, en domaine privé, les travaux nécessaires pour mettre en conformité leurs branchements, il sera difficile d'améliorer la qualité chimique de nos cours d'eau.

La CAVAM mène, auprès des riverains du ru des Haras, des actions de mise en conformité des branchements, mais, à ce jour, les résultats restent très mitigés.

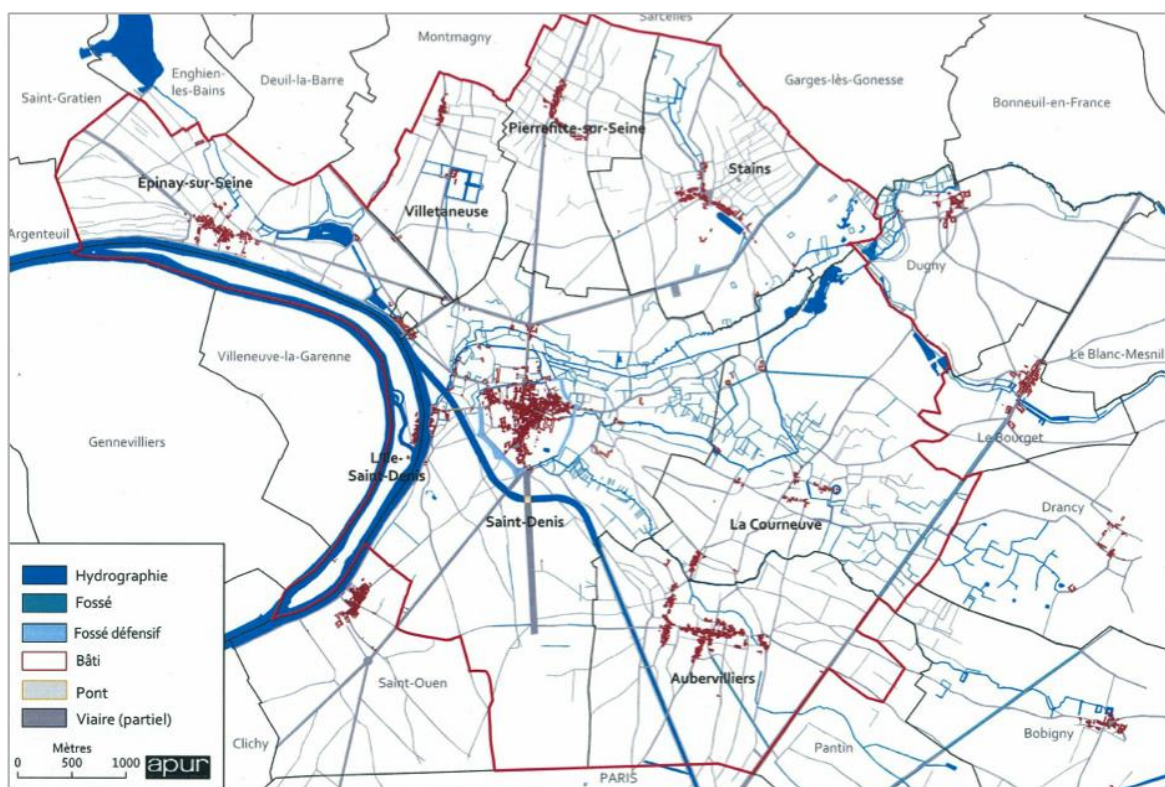
La pédagogie et l'information doivent donc être envisagées comme un objectif prioritaire du SAGE, au même titre que les actions de mise en conformité.



M. Bernard LOUP exprime son inquiétude quant à la présence d'un site de traitement des déchets au cœur de la forêt de Montmorency (à Montlignon). Ce site présente des dysfonctionnements qui impactent directement la qualité de l'eau qui ruisselle à cet endroit. Bien que la CAVAM et la Préfecture aient été alertées à ce propos, par l'association Val d'Oise Environnement, aucune mesure n'a pour le moment été prise. L'association a également saisi la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS), chargée de l'information du public en matière de sûreté et de suivi de l'impact des activités du site sur les personnes et l'environnement, mais celle-ci ne s'est pas réunie depuis plus d'un an.

M. Jean-Claude NOYER précise que ce site est sur le territoire du SIARE (qui a connaissance de ce problème), et qu'il a effectivement un impact sur le ru de Montlignon.

Mme Charlotte BOUDET complète l'intervention de Mme LE BIHAN à propos du territoire de Plaine Commune. En consultant des cartes du XIX^{ème} siècle, on constate que ce territoire été parcouru par des rus, aujourd'hui disparus, ainsi que par un important réseau de fossés et de canaux d'irrigation qui permettaient de drainer la nappe. Cette zone, marécageuse, faisait l'objet d'une importante activité maraîchère, qui a progressivement décliné avec l'urbanisation et l'industrialisation de la Seine-Saint-Denis. Les pompages dans la nappe à des fins industrielles ont eu pour conséquence le rabattement de celle-ci. Or, avec la désindustrialisation du territoire dans les années 70, cette tendance s'est inversée. Aujourd'hui le territoire de Plaine Commune est exposé à d'importants problèmes de remontée de nappe. Connaître l'ancien réseau hydrographique peut aider à prévoir ou lutter contre ces remontées.



Réseau hydrographique du territoire de Plaine Commune au XIX^{ème} siècle

M. Didier LE CARRE souligne que la réouverture des cours d'eau n'est pas envisageable sur l'ensemble du territoire du SAGE, en particulier dans les zones urbanisées. En revanche, la

gestion alternative des eaux pluviales, via des ouvrages ou dispositifs à ciel ouvert, permet de mettre l'eau au cœur des projets urbains.

Mme Cécile DERUMIGNY présente une photo d'un avaloir situé sur un parking en bordure du Croult. La DRIEE effectuée à cet endroit des mesures régulières de la qualité de l'eau qui révèlent une concentration élevée de métaux à l'origine du déclassement de cette masse d'eau. Le cours d'eau passe à proximité immédiate de parkings et d'habitations. Retravailler la valorisation paysagère du cours d'eau permettrait également d'améliorer sa qualité.



M. Eric CHANAL souligne que la gestion et le traitement des eaux de ruissellement sont des sujets particulièrement importants, qui constituent un des enjeux prioritaires du SAGE. Il fait remarquer que les systèmes de traitement existants posent de nombreuses questions. Les séparateurs à hydrocarbures ne semblent pas être une solution satisfaisante, et les chambres de décantation représentent quant à elles des coûts d'investissement et de fonctionnement difficilement supportables par des communes.

Il s'agit d'une question de gouvernance : de qui relève la compétence de traitement des eaux pluviales ?

M. Jean RAIMBOUX revient sur l'intervention de M. LANIER, qui évoquait les opérations de mise en conformité menées par la CAVAM auprès des riverains du ru des Haras. La qualité de ce cours d'eau est en effet particulièrement dégradée par des rejets d'eaux usées domestiques, en dépit des actions engagées par la CAVAM. Cet exemple, doit nous amener à nous interroger sur l'implication des élus, qui disposent d'un pouvoir de police en matière d'assainissement, et qui, à ce titre, ont la responsabilité de faire respecter le règlement d'assainissement en vigueur.

M. RAIMBOUX s'interroge également quant à la pertinence de certains projets de réouverture de cours d'eau, qui représentent un investissement financier considérable au



regard des résultats incertains, en termes de qualité, qui pourront en être attendus. Ne faut-il pas que nous portions en priorité nos efforts sur la reconquête de la qualité des cours d'eau déjà à ciel ouvert, tel que le ru des Haras ?

Il s'agit là d'une question de stratégie qu'il conviendra de définir dans le cadre du SAGE, afin d'apporter une cohérence globale aux actions menées sur l'ensemble du territoire.

◆ **Présentations et débats autour de la thématique « eau »**

Point sur les données

M. Marc SATIN présente aux membres de la Commission l'état des données collectées à ce jour autour des thématiques « eaux superficielles », « eaux souterraines », « eau potable », « assainissement », et « agriculture » ; et les informations qu'il reste à recueillir pour élaborer l'état initial.

(Voir diaporama)

Les systèmes de collecte des eaux usées

M. SATIN présente une analyse croisée des atouts et inconvénients des réseaux d'assainissement séparatifs et unitaires. Il invite Mme Amparo MARTAUD à présenter l'expérience du SIARE en matière de gestion de ces deux types de réseaux.

Mme MARTAUD souligne qu'il existe actuellement un débat qui vise à déterminer quel est le système de collecte, unitaire ou séparatif, qui présente le plus d'intérêt.

Le territoire du SIARE est concerné par ces deux systèmes d'assainissement.

Le réseau aval, plus ancien, est unitaire, correspondant souvent à une transformation, au fil des décennies, de fossés en égouts, puis en système d'assainissement.

La réactualisation du Schéma Directeur d'Assainissement du SIARE a montré que ce réseau était aujourd'hui largement sous-dimensionné, pour un secteur qui a connu une très forte urbanisation. Le redimensionnement de ce réseau et la création de déversoirs d'orage nécessiteront l'investissement de plusieurs dizaines de millions d'euros.

L'un des reproches généralement faits au système séparatif est son coût plus élevé de construction et d'entretien. Il ne faut cependant pas oublier que les réseaux unitaires ont également un coût, qui peut également s'avérer très élevé. Ainsi, la construction de nouveaux bassins, en complément des déversoirs d'orage existants, destinés à limiter les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel, nécessite d'importants investissements.

Financièrement, il n'y a donc pas réellement un système d'assainissement plus rentable que l'autre.

D'un point de vue fonctionnel, l'un des principaux inconvénients des réseaux séparatifs est la difficulté de garantir à la source une parfaite séparation des eaux usées et des eaux pluviales.

Pour inciter les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires de mise en conformité de leurs branchements, les gestionnaires de réseau ont généralement recours à la pédagogie. Mais, compte tenu du peu d'efficacité de cette méthode, il est peut-être nécessaire d'envisager des solutions plus fermes, telles que des amendes.



En contrepartie, la gestion séparative des eaux usées et des eaux pluviales offre l'opportunité aux gestionnaires d'inscrire l'eau (pluviale) au cœur de la ville en l'intégrant dans les projets d'aménagement comme un élément structurant.

En effet, dans un contexte urbain très dense, où les cours d'eau ont bien souvent été enterrés et intégrés au réseau d'assainissement, la gestion à ciel ouvert des eaux pluviales (sur le territoire du SIARE, il existe 22 bassins de retenue à ciel ouvert) permet de redonner une place importante à l'eau. La conception de bassins paysagers ou d'espaces multifonctionnels à vocation hydraulique (espaces verts inondables) participent à valoriser le cadre de vie.

M. Eric CHANAL réagit à la présentation faite par M. SATIN. La diapositive 26 mentionne que l'efficacité du réseau séparatif dépend essentiellement d'une gestion en domaine privé. M. CHANAL souhaite nuancer cette affirmation en précisant que le vieillissement des réseaux communaux pose également un réel problème, notamment dans un contexte de remontée de nappes. En effet le renouvellement des réseaux communaux est très faible, ce qui induit des infiltrations d'eaux claires parasites lorsque la nappe est haute.

L'efficacité des réseaux séparatifs dépend donc, d'une part, de la gestion en domaine privé et, d'autre part, de l'implication des élus locaux

M. Marc SATIN précise que cette présentation n'est qu'une synthèse, et que la réalité est évidemment plus complexe. Au titre de la conformité des branchements, lorsque qu'il est démontré qu'il s'agit d'inversions en domaine privé, c'est bien là que se situe le niveau d'intervention : quelle que soit la personne qui détient le pouvoir de Police, les modalités d'intervention sont moins faciles et moins rapides qu'en domaine public.

M. Eric CHANAL évoque également le problème que représente la gestion des eaux pluviales à la source. Le SIAH est consulté par les Communes, lors de l'instruction des permis de construire, afin de préconiser les volumes de rétention nécessaires au regard des surfaces imperméabilisées et du débit de fuite maximum autorisé (0.7 l/s/ha sur le territoire du SIAH). Cependant, le SIAH ne dispose pas de la compétence nécessaire pour effectuer les contrôles visant à vérifier que les préconisations ont bien été suivies. Ce qui pose encore une fois la question de la gouvernance. Par ailleurs se pose également la question de l'entretien de ces installations.

Dans le cas d'importants aménagements privés, on peut s'interroger sur l'opportunité de laisser à la collectivité la responsabilité de réaliser les travaux nécessaires pour mettre en place ces volumes de rétention.

Mme Amparo MARTAUD souligne que les propriétaires d'une habitation non raccordée au réseau d'assainissement collectif ont l'obligation d'effectuer un diagnostic de l'installation lors de la cession du bien immobilier. En revanche, il n'existe pas le même type d'obligation pour les habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif.

M. Jean RAIMBOUX évoque le transfert de la compétence « eau et assainissement » aux intercommunalités est une étape importante, qui permet la mutualisation des moyens et une meilleure cohérence des actions menées. Néanmoins, ce transfert ne peut être totalement efficace s'il ne s'accompagne pas également d'un transfert du pouvoir de police du Maire en matière d'assainissement.



Evolution de la qualité des eaux des rivières du territoire

Pour conclure cette commission « qualité de l'eau », M. Marc SATIN fait un point sur la qualité des masses d'eau superficielles du territoire.

Il existe environ 100 points de mesure répartis sur l'ensemble du réseau hydrographique. Les données recueillies présentent une grande hétérogénéité.

Une première synthèse des données collectées permet de mettre en évidence une grande variabilité de la qualité de l'eau d'une année sur l'autre. Seuls la Morée et le Sausset, fortement détériorés, présentent des résultats similaires d'une année sur l'autre.

M. Jean RAIMBOUX fait remarquer que la représentation cartographique du réseau hydrographique n'est pour le moment pas très précise et demandera à être mise à jour et affinée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Claude NOYER remercie l'ensemble des participants et lève la séance.



ANNEXE



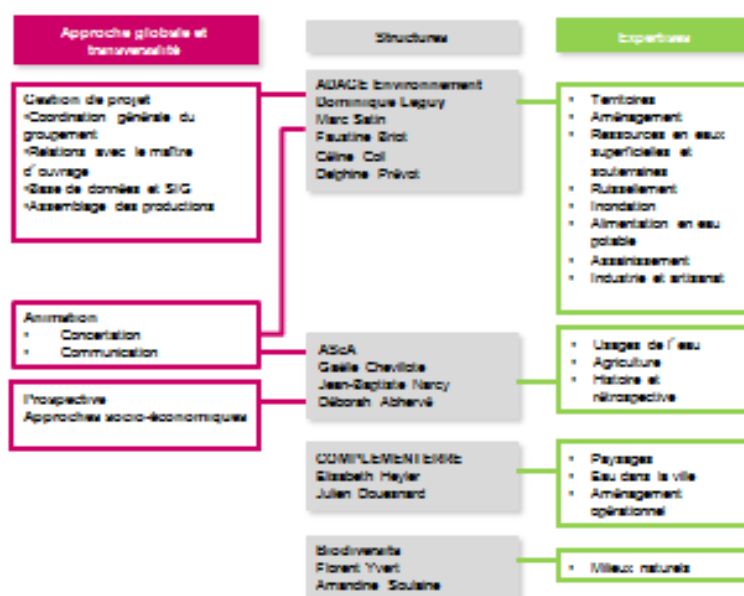
Accompagner la CLE dans l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille mer

Réunion de la Commission Qualité
18 Avril 2013

Ordre du jour

- Présentation de la mission
- Rôle et déroulement du travail en commission thématique, liens et outils d'échanges entre les commissions
- Aujourd'hui: phase d'Etat initial
 - Thème paysage
 - Point sur les données
 - Présentation / débats sur la perception des paysages et de l'eau sur le territoire
 - Thèmes EAU
 - Point sur les données
 - Présentation / débat sur les systèmes de collecte des eaux usées
 - Présentation / débat sur l'évolution de la qualité des eaux des rivières du territoire

- **ADAGE environnement, AScA, Complementaryterre et Biodiversita : une équipe experte et expérimentée**
 - Réel savoir faire « eau » : accompagnement à l'élaboration de SAGE, et de politiques thématiques de l'eau (assainissement, eau potable, rivière,...)
 - Conduite, suivi et évaluation des politiques et projets « eau » (Contrats et SAGE) et territoriaux (documents d'urbanisme, éco-quartier...)
 - Démarches prospectives
 - Animation de démarches collaboratives
- Une équipe réactive et disponible
- Des habitudes de travail en commun sur des projets d'envergure



- **Un accompagnement « sur mesure » pour élaborer concrètement le SAGE**
 - Adapté en fonction des « phases » de l'étude
 - Etat des lieux : analyser la situation
 - Tendances et scénarios: Aider à dégager une vision des possibles
 - Aider à choisir une stratégie
 - Qui fait vivre la **dynamique** d'acteurs et la gouvernance
 - Qui **mobilise** des capacités d'animation et de communication, de l'expertise thématique et transversale, un esprit de synthèse, et de la pédagogie
 - Qui prend en compte les **attentes et questions** des acteurs

17 juin 2013 5



- **Aider à la mise en œuvre des dispositions réglementaires et des programmes d'actions** portés par la DCE, la LEMA, le SDAGE Seine-Normandie, le programme de mesures Seine-Normandie et le Plan territorial d'actions prioritaires, et notamment l'atteinte du bon état / potentiel des masses d'eau en 2015, 2021 et 2027
 - ➔ SAGE: un levier aujourd'hui fortement mis en avant dans les politiques de l'eau et des milieux aquatiques (circulaire SAGE mai 2011)
- **Optimiser la plus-value spécifique** aux politiques de l'eau et des milieux aquatiques
 - Donner à l'action technique une **véritable ambition politique**
 - Inscrire la gestion de l'eau dans les **dynamiques territoriales**
 - Organiser l'action concrète dans une **vision stratégique** claire
 - Etendre les actions de **sensibilisation** et de pédagogie à tous les publics

17 juin 2013 6



- ... **sans oublier les apports propres à toutes démarches globales**
 - Faire progresser la **culture commune** de l'eau
 - Donner un **cadre cohérent et lisible**
 - Organiser le **débat** inter-acteurs
 - Favoriser l'**anticipation** et la vision à moyen terme
 - Faciliter l'**action** concrète
- In fine, le PAGD et le règlement du SAGE traduiront la **stratégie** retenue et le **cadre d'action** de référence choisis par la CLE en termes réglementaires

17 juin 2013 7



QUALITE DE L'EAU

- Un réseau hydrographique **dense...** majoritairement **enterré**
- Une **qualité** à reconquérir
- Des impacts liés aux **rejets** par temps sec et temps pluie
- Des accroissements **brutaux** des débits : chocs polluants / érosion des berges
- 30 % de l'eau potable provenant de nappes souterraines
- De **vastes** surfaces agricoles sur la moitié nord du périmètre
- Des potentialités **paysagères** liées à la « mémoire de l'eau » et au patrimoine hydraulique
- ...

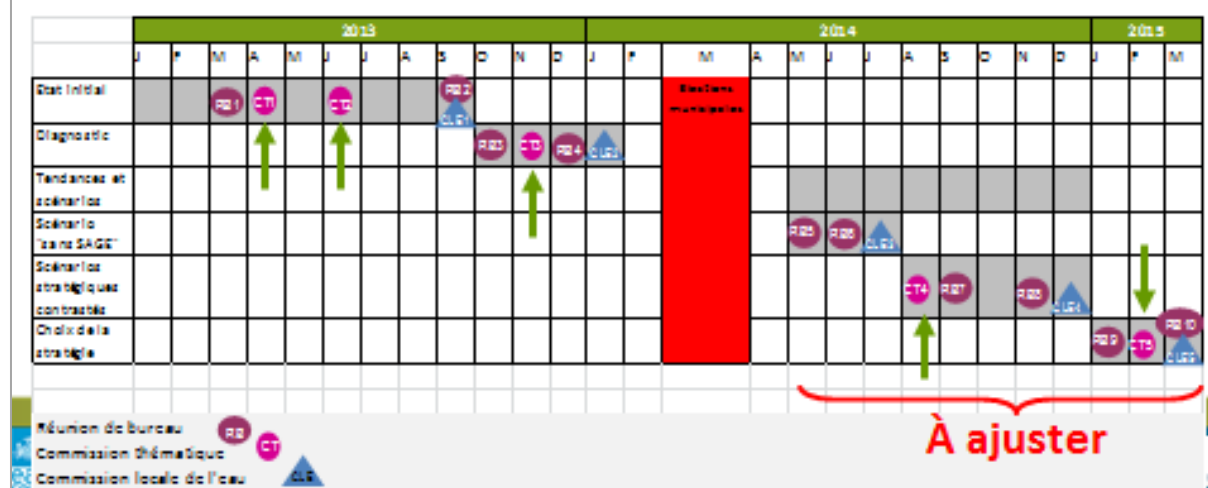
EXEMPLES DE PLUS-VALUES

- Favoriser une approche **intégrée** des « conformités » de l'assainissement par les divers niveaux de **gouvernance**
- Usage raisonné, limitation ou suppression des **phytosanitaires**
- Gérer en **solidarité** « amont/aval »
- Généraliser la prise en compte des **effluents non domestiques**
- Encadrer la **qualité paysagère** des ouvrages hydrauliques et favoriser les solutions alternatives
- Sécurisation des captages AEP
- ...

« Retrouver l'eau »



- Une **durée globale resserrée** de 27 mois : date visée premier trimestre 2015 avec **4 phases enchaînées** : état des lieux, tendances et scénarios, choix de la stratégie
- Appui et rythme de la mission d'étude sur la dynamique des instances mises en place : 6 CLE (éventuellement élargies), 10 Bureau, 5 sessions de CT + 1 réunion avec élus du territoire... une **mobilisation active** et une **implication de plus en plus fortes** des instances pour **coproduire** les documents du SAGE



- L'Etat Initial est structuré par grandes thématiques, dans lesquelles il présente:
 - la situation actuelle
 - les évolutions passées
 - les perspectives et projets en cours
 - la gouvernance : les acteurs et leur organisation
- L'Etat Initial est construit sur la **valorisation** des principales connaissances disponibles et n'a pas vocation à en créer de nouvelles

- **Modalités de travail**

- Travail de **coproduction** avec les instances : deux séries de Commissions Thématiques (CT), deux « Bureau », une CLE

➔ Production par le groupement via un **processus itératif et collaboratif** avec les participants

- **Résultat attendu** : un document « état initial » approuvé par la CLE

CT Aménagement

Aménagement, urbanisme et développement urbain, risques (ruissellement, inondations), attractivité du territoire, cadre de vie, identités paysagères, patrimoine vernaculaire lié l'eau, eau dans la ville, canaux et leurs usages

CT Qualité
Ressources en eau

Qualité de l'eau, eau potable, assainissement, thermalisme, agriculture, paysage mémoire technique de l'eau, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques

CT Milieux naturels

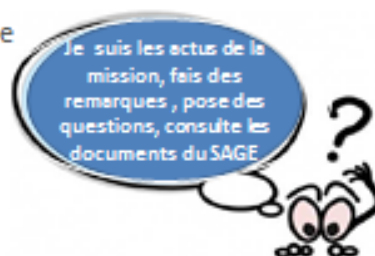
Etat et fonctionnalités écologiques des milieux, usages récréatifs, lieux de ressourcement, nature aménagée, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques sur cours d'eau

{ Un thème commun et transversal: les PAYSAGES }

- **Rôle des CT** : alimenter la réflexion et participer à la stratégie du SAGE → privilégier le **débat**
- Aujourd'hui une CT de 2h30
→ **Les prochaines CT : travail par groupe sur une journée**
- Des visites de découverte
- Des règles de comportement
 - Pas de censure, ni d'autocensure
 - Effort d'écoute et de partage du temps de parole



- Un cadre commun de production grâce à des outils dédiés de gestion de projet et de valorisation des données
 - **Une plateforme d'échanges documentaires** accessible par Internet pour le transfert de données avec les différents acteurs
 - **Un espace de travail collaboratif** accessible par Internet après les commissions thématiques pour le suivi des travaux et le partage des réflexions



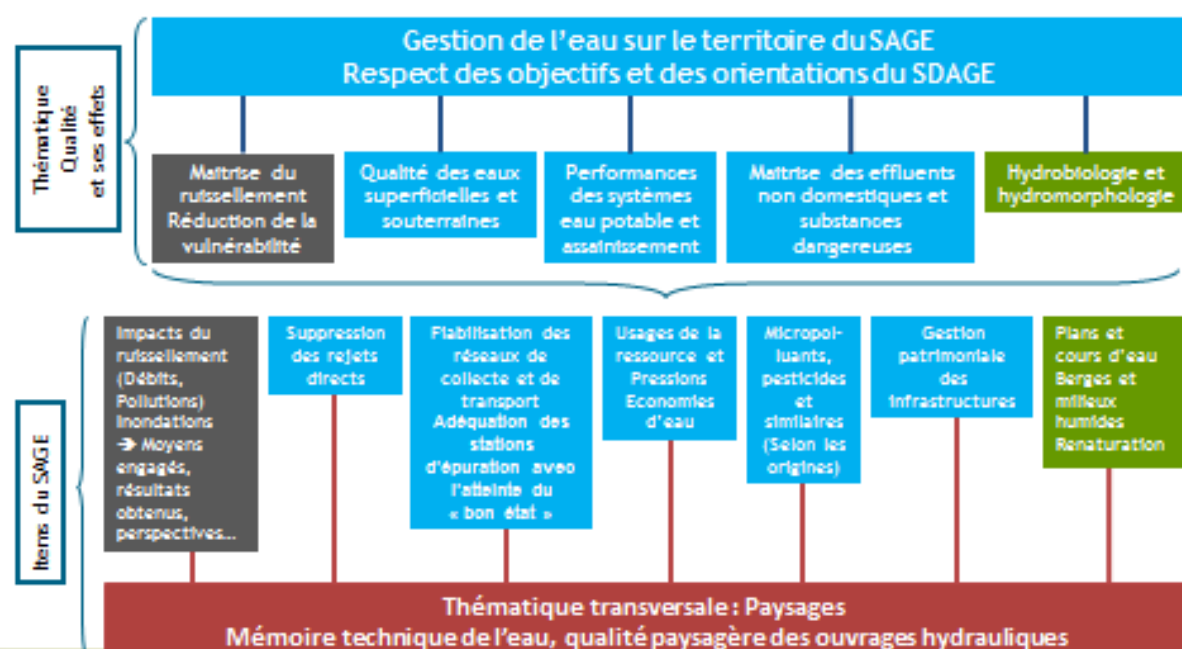
www.sage-cevm.fr/portail

Travaux de la Commission Thématique Qualité

17 juin 2015 15



Thèmes abordés par la CT Qualité des eaux et liens avec les autres commissions



17 juin 2015 15



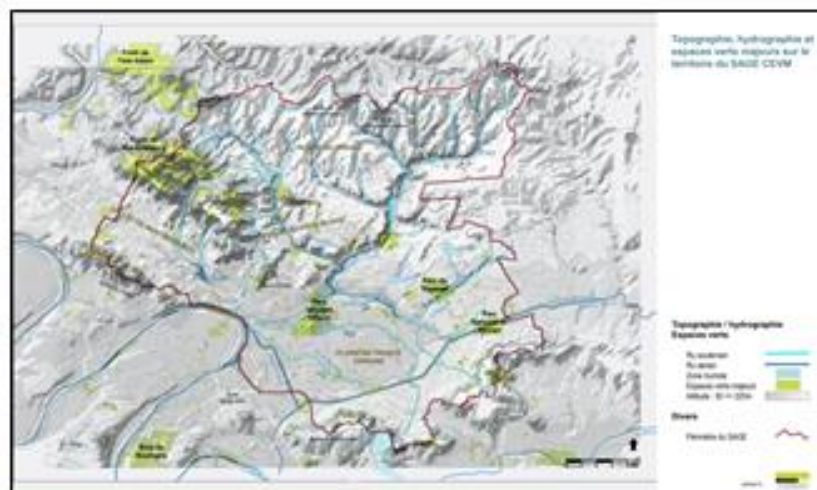
- Ce qu'on recherche de manière générale, et à l'idéal, pour chaque item :
 - Des données descriptives et agrégées/sectorisées de la situation actuelle :
 - Etat des masses d'eau et des milieux associées...
 - Réseaux et ouvrages, structure et fonctionnement, atouts et faiblesses...
 - Incidences de la dynamique territoriale sur la qualité de l'eau, l'assainissement, les prélèvements dans les nappes...
 - Des données sur les évolutions passées, les perspectives et projets en cours : histoire de l'eau et de l'assainissement sur le territoire, les gains pour l'environnement, les points noirs persistants,
 - Des informations sur la gouvernance : organisation des institutions et acteurs, modes de décisions et d'actions selon les divers niveaux des compétences territoriales, stratégies et opérations exemplaires...
- Le niveau d'investigation dépend :
 - D'abord de l'importance de la donnée pour la thématique et plus largement pour le SAGE, de sa disponibilité, sa centralisation, son niveau d'actualisation...
 - De l'intérêt au regard de l'objectif final : à chaque fois qu'un enjeu fort est identifié, il faut disposer d'un « état zéro »

Thème PAYSAGE

- Point sur les données
- Présentation / débat sur la perception des paysages et de l'eau sur le territoire

- Le Paysage « structure »

- Approche géographique à l'échelle du grand territoire
- S'appuie sur la topographie, l'hydrographie, le milieu naturel (l'urbanisation)



17 juin 2013 19

- Le Paysage « vécu »

- Approche « sensible » centrée sur l'eau, qui décrit l'identité des territoires et leur valeur emblématique
- S'appuie sur des valeurs d'usage, d'image, de patrimoine, de mémoire, d'ambiance, de pratiques quotidienne des espaces
- L'analyse porte sur :
 - L'attractivité du territoire, le cadre de vie, les identités paysagères, l'eau dans la ville, le patrimoine vernaculaire lié à l'eau (CT Aménagement)
 - **La mémoire de l'eau, le patrimoine et la qualité paysagère des ouvrages hydrauliques (CT Qualité)**
 - Les lieux de ressourcement, la nature en ville, la qualité paysagère des ouvrages sur cours d'eau (CT Milieux naturels)



Canal St Denis 23



Levee #1, Station 100+00 to 100+50, 25

17 juin 2023 20

• Le Paysage « en développement »

- Approche prospective centrée sur les projets d'aménagement liés à l'eau et le devenir des ouvrages hydrauliques (potentiel de mutation et de changement d'usage)
- Concerne la gestion des espaces liés à l'eau, la prise en compte des paysages liés à l'eau dans les documents de planification, la qualité paysagère des projets d'aménagement hydrauliques et des mesures destinées à maîtriser le ruissellement urbain ou les risques d'inondation
- L'analyse porte sur les dimensions réglementaires, urbanistiques et techniques de transformation du paysage



Projet de réouverture de la Vieille Mer, OSA 93 - 2003



Bouffement, projet d'acquartier avec inscription dans la Dame verte et bleue, CAUE 93 - 2011

17 juin 2013 21

Qu'est-ce qui symbolise pour vous l'eau et les paysages sur le territoire du SAGE ?

Avez-vous des souvenirs, des anecdotes, des connaissances qui illustrent ces rapports à l'eau ?

17 juin 2013 22

Thèmes EAU

- Point sur les données
- Présentation / débat sur les systèmes de collecte des eaux usées
- Présentation / débat sur l'évolution de la qualité des eaux des rivières du territoire

17 juin 2013 23



Etat des données EAU

Eaux superficielles	Eaux souterraines	Eau potable	Assainissement	Agriculture	Activités
Ce qui existe, est exploitable et/ou pertinent à notre échelle					
Evolution dans espace et temps	Eocène / Albien	Qualité de l'eau brute et de l'eau distribuée	Epurateur : état fonctionnement / actuel / futur	Evolution des dynamiques agricoles	Liste ICPE et autres activités
Qualité «classique» par temps sec ≈100 points mesures répertoriés	Fonctionnement et qualité Nappes		Transport et gestion intercommunale	Typologie des systèmes agricoles/eau-milieu naturel	Etat de l'activité, du raccordement, de l'autorisation, ...
Pollution chimique	Thermalisme	Protections réglementaires	Autosurveillance		
	Pressions				
Ce qui semble être mal connu, nécessiter des mises à jour ou être encore trop diffus (non agrégé)					
Hydrobiologie, hydromorphologie	Pollutions accidentelles ou chroniques	Gouvernance, Indicateur, prix eau	Données communes (Diag, SDA, zonage) «Age» des données	Démarche agricole eau /milieu Analyse des effets	Etat RSDE
Temps de pluie : Croult / P. Rosne Ru Enghien Lac Enghien	Géothermie	Réseaux, usines et ouvrages, Pop. concernée, abonnés	Indicateurs, Programmes de tnx communaux,	Evolution fine des pratiques-evolution des pressions	Consommations et rejets au réseau et aux cours d'eau
	Autres usages et prélèvements	« Nouveaux » polluants	Temps de pluie à grande échelle, exutoires pluviaux		
		Interconnexions, Secours,			
		Projets de court et moyens termes (chantiers ou études)			

17 juin 2013 24

Présentation et débats autour du thème des systèmes de collecte des eaux usées

17 juin 2013 25

Les systèmes de collecte des eaux usées

Je suis un système de collecte des eaux urbaines

En Ile de France, je représente
2 200 km

Bien conçu, bien construit, bien géré, je
suis un système efficace

Mon dimensionnement est
essentiellement fondé sur l'hydraulique

Mon efficacité dépend essentiellement
d'une gestion en domaine public

Naturellement, je possède des ouvrages
de déversement

J'assure le transfert des eaux usées et
d'une partie des eaux pluviales vers le
traitement (à dimensionner pour) et le
reste vers les cours d'eau

Je suis le réseau unitaire

Je suis un système de collecte des eaux urbaines

En Ile de France, je représente
16 800 km

Bien conçu, bien construit, bien géré, je
suis un système efficace

Mon dimensionnement est initialement
fondé sur l'exploitation

Mon efficacité dépend essentiellement
d'une gestion en domaine privé

Malheureusement, je possède souvent
des trop-pleins

Je ne dois assurer le transfert vers le
traitement que des eaux usées, qui ne
doit être dimensionné théoriquement que
pour cela

Je suis le réseau séparatif « eaux usées »

17 juin 2013 26

Les systèmes de collecte des eaux usées

Je suis le réseau unitaire

Je suis le réseau séparatif « eaux usées »

Je dois confiner la pollution et protéger le milieu récepteur.
Donc, pour bien fonctionner, j'ai besoin :

- d'être en bon état structurel
- de ne pas accepter les eaux « claires » ou « toxiques »
- d'être régulièrement surveillé, contrôlé et optimisé
- d'être considéré comme fondamental dans le développement urbain

En domaine privé, la conformité de mes branchements est assez simple à effectuer et à maintenir.

En domaine privé, quel que soit l'âge des bâtiments, mes branchements doivent être strictement conformes ; les risques de confusion sont importants.

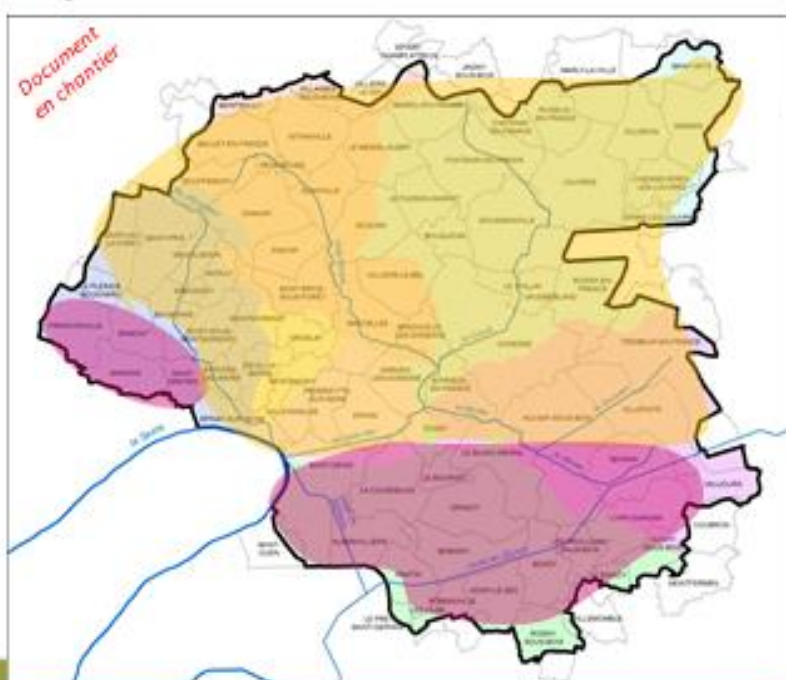
Pour protéger le milieu récepteur et les ouvrages aval, dont les stations d'épuration, je dois

régler mes déversoirs d'orage et disposer d'ouvrages permettant de stocker, puis restituer les volumes pluviaux en différé vers le traitement

confier aux réseaux « eaux pluviales » ou aux techniques alternatives, la fonction de collecter, réguler, stocker et traiter les eaux pluviales qui le nécessitent

En conclusion, ... nous sommes différents dans nos clés de réussite ou d'échec, mais nous ne sommes tous deux qu'un des paramètres d'une équation très complexe, qui doit intégrer histoire, urbanisme et milieu récepteur

Les grands secteurs d'assainissement



Secteur très majoritairement assaini en :

- Séparatif
- Unitaire

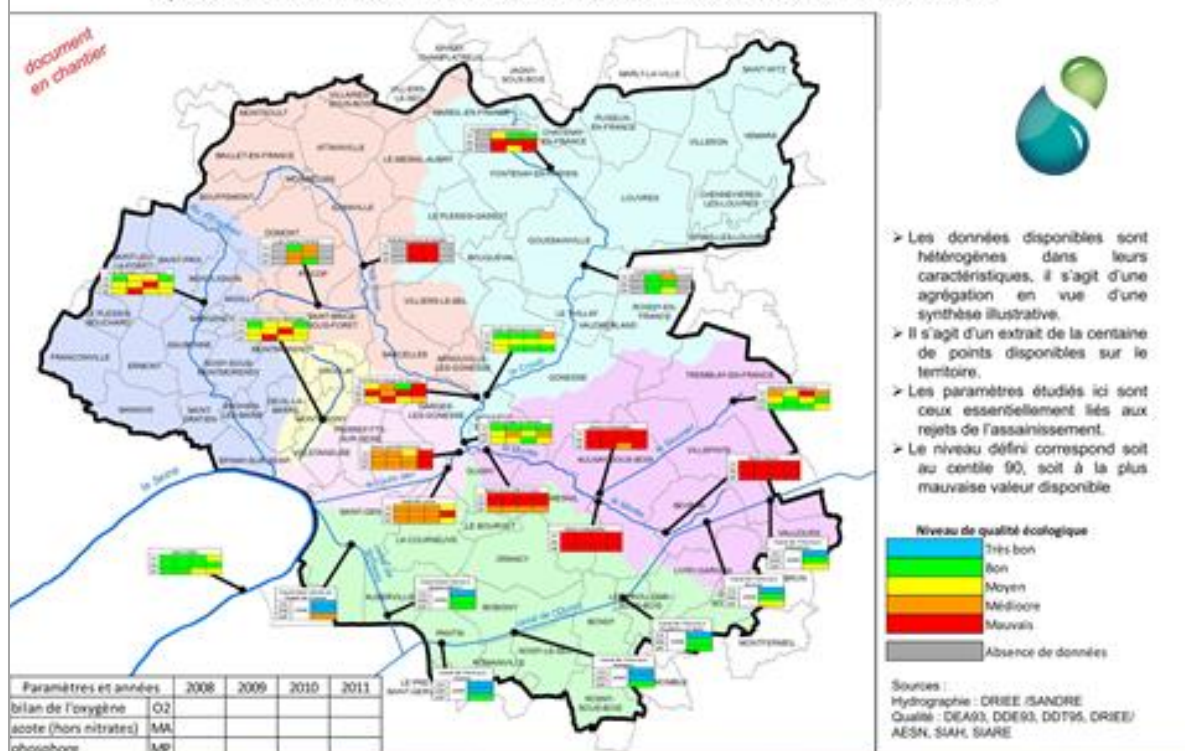
17 juin 2013 28

Présentation et débats autour du thème de l'évolution de la qualité des eaux

17 juin 2013 29



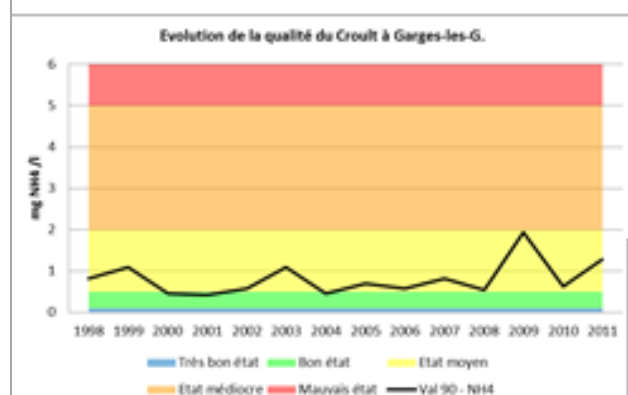
Synthèse de l'évolution récente de la qualité des cours d'eau du territoire



17 juin 2013 30

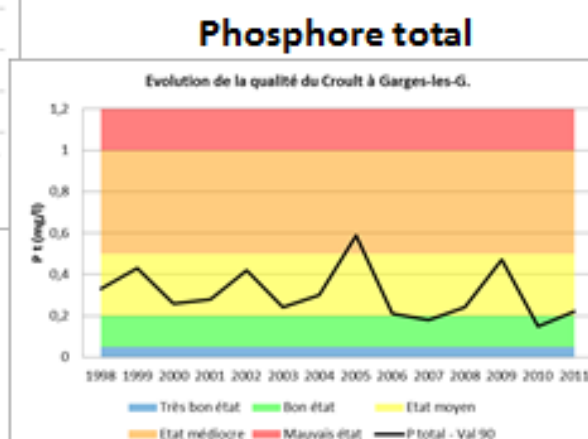


Croult « aval » : évolution du niveau de qualité sur 14 années



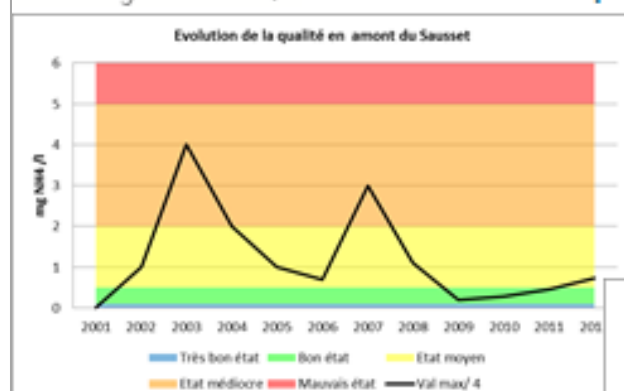
Ion ammonium

Source : DRIEE/AESN



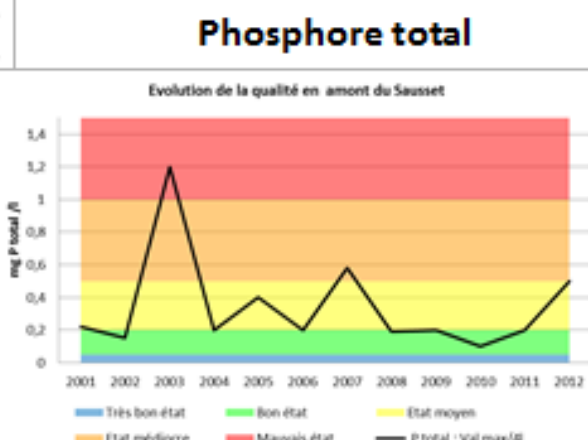
17 juin 2013 31

Amont du Sausset : évolution du niveau de qualité sur 12 années



Ion ammonium

Source : DEA 93



17 juin 2013 32

**N'hésitez pas à nous faire parvenir les
documents, bases de données,
contacts... nécessaires à la réalisation
de l'état initial**

Merci de votre attention